

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT N'EST PAS UN TOUT À L'ÉGOUT

— A quoi sert un réseau d'assainissement ? —

C'est un réseau de canalisations qui achemine **UNIQUEMENT** les **EAUX USEES** vers une station d'épuration. Elle va les traiter avant de les rejeter dans le milieu naturel.

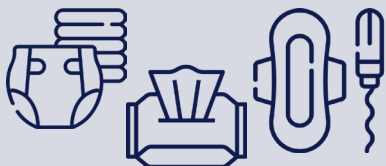
⇒ Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique* sont autorisés dans ce réseau de canalisations d'assainissement collectif.

*eaux issues des toilettes, des salles de bains, des lave-linges, des lave-vaisselles ou des évier.

Les déversements des produits ci-dessous dans les évier, dans **la cuvette des WC sont interdits** car ils entraînent, suivant leur nature, :

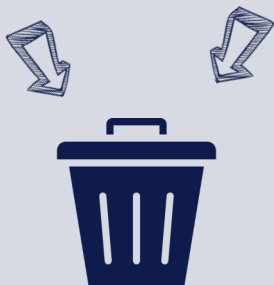
- De **graves dangers** pour les agents chargés de l'entretien des ouvrages et pour les rivières
- Des **interventions supplémentaires** pas très agréables (débouchage canalisation et pompes..) et coûteuses !

— Voici quelques règles simples à respecter —



Et tous déchets/objets tels que serpillère, **lingettes**, préservatif, bloc désodorisant ...

MÊME SI BIODÉGRADABLE !!!



Ainsi que les acides, withe spirit, solvants, huiles, pesticides, ciments, plâtre, déchets de bricolages



Ces déversements sont régis par le Code de la Santé Publique et par l'Article 13 de l'arrêté du 21/07/2015

Avez-vous d'autres questions ?



Espace Duhesmes - 18 rue de Flacé - 71026 Mâcon Cedex 9



03.85.93.57.69



dat@saoneetloire71.fr

Référence : P12EN108

Version : 1

Date : 14/12/2022

Page : 1/1